

ROBERT MOWAT

FIGURINE DE BRONZE

COIFFÉE D'UN CASQUE CORNU

(Extrait de la *Gazette archéologique* de 1887.)

PARIS

A. LEVY, ÉDITEUR, 13, RUE LAPAYETTE

—
1887

FIGURINE DE BRONZE COIFFÉE D'UN CASQUE CORNU

La figurine que je me propose d'étudier ici provient, dit-on, des environs de Bayonne et, après avoir été exposée chez MM. Rollin et Feuardenet où je l'ai examinée à loisir, est allée enrichir le Musée de Saint-Germain. Elle représente un personnage barbu, cuirassé et casqué; la pose du bras droit levé montre qu'il s'appuyait sur une haste aujourd'hui manquante; la main gauche fermée et tendue en avant tenait sans doute un parazonium également absent. Le poids du corps porte sur le pied droit posé à plat; la jambe gauche est légèrement infléchie en arrière; le devant de chaque jambe est protégé par une *ocrea* dont on aperçoit les courroies d'attache au dessus du mollet et au dessus de la cheville. Les pieds sont nus et soudés à une base circulaire, en forme de piédouche. Le casque, muni d'une visière à nasal avec deux trous pour les yeux, est orné de trois cornes de taureau, deux sur les côtés, une autre au dessus du front. Le cimier, très élevé, en forme de fleuron entr'ouvert, supporte une aigrette composée d'un double rang de dix plumes et terminée par une crinière retombant sur la nuque. La cuirasse, ornée d'une tête de Méduse sur la poitrine, est garnie d'épaulières et de lambrequins laissant dépasser le bord inférieur de la tunique. Sur l'abdomen, un petit taureau en haut-relief, allant à gauche, attire tout particulièrement l'attention.

Hauteur de la figurine, 0^m 140; hauteur du socle, 0,025. Patine noire; conservation satisfaisante; exécution bonne, mais sans élégance.

Cette statuette, dans son ensemble, fait songer au type de la Vaillance Impériale, *Virtus Augusti*, personnifiée sur un grand nombre de monnaies romaines du II^e et du III^e siècles sous la figure d'une femme en costume militaire, tenant la haste dans la main droite et le parazonium dans la main gauche; quelquefois c'est l'empereur lui-même, ainsi armé, dont on voit la représentation en pied entourée de la légende VIRTVS AVGVST ou AVGG, par exemple sur des deniers de Septime Sévère et de Caracalla¹; ailleurs c'est le portrait agrandi et très reconnaissable de l'empereur que représente le buste casqué de Mars sur un aureus de Gallien², et notamment encore sur un aureus et sur des grands bronzes de Postume avec la légende explicite VIRTVS POSTVMI AVG.³

1. Cohen, *Monn. imp.* t. IV, 1884, p. 79, n. 765, et p. 213, n^o 679.

2. *Id. ibid.*, t. V, 1885, p. 458, n. 1212.

3. *Id. ibid.*, t. VI, 1886, p. 63, n. 447. — De Witte, *Rech. sur les emp. qui ont régné dans les Gaules; Postume*, nos 139, 140, 210, 211, 313, 314, 366.

Il suffit d'un coup d'œil pour être assuré que la figurine de Bayonne n'est pas un type idéal et impersonnel de divinité, mais que l'artiste a cherché à reproduire le portrait d'un personnage vivant; des archéologues très experts et très autorisés croient y reconnaître les traits de Postume, par comparaison avec son effigie présentée de trois quarts ou de face sur deux rares aurei du Cabinet de France¹.

C'est là un point sur lequel je ne voudrais pas être, pour ma part, trop affirmatif, car les questions de ressemblance sont souvent fort délicates à résoudre. C'est ainsi que le rédacteur du Catalogue des bronzes de M. Gréau², ayant à décrire la figurine casquée découverte à Saint-Lubin-des-Joncherets, a fait preuve d'une louable circonspection en évitant de se prononcer entre Postume et Victorin; c'est encore ainsi qu'Adrien de Longpérier³ attribuait à Tétricus le Mars casqué découvert entre Abbeville et Montreuil-sur-Mer, dans lequel Grivaud de la Vincelle⁴ avait au contraire pensé retrouver les traits de Postume.

L'écart chronologique serait, du reste, de peu d'importance, l'avènement de Postume ayant eu lieu en l'an 258, et la capitulation de Tétricus en 273. Avec le bénéfice de ces réserves et pour fixer les idées, nous tiendrons que la statuette de Bayonne représente la *Virtus Augusti* sous les traits de Postume, et, partant de là, nous essayerons d'interpréter les insignes extraordinaires qui la décorent, à savoir le taureau et le casque à trois cornes. A mon sens, le taureau placé sur la partie abdominale de la cuirasse ne doit pas être considéré comme un ornement à la manière de la tête de Méduse appliquée au pectoral. Le faible relief de ce gorgonium indique qu'il est ciselé dans le métal même de la cuirasse, ou que c'est une simple plaque au repoussé qui y est fixée par des rivets. Par contre, le taureau est visiblement travaillé en haut-relief, voire même en ronde-bosse; il n'est donc pas censé faire corps avec le bas de la cuirasse et l'on doit se le représenter comme une figurine d'animal suspendue en accessoire à la statuette au moyen de deux bretelles dont on aperçoit les boucles sous forme de croix au dessus du garot et de la croupe; c'est, à proprement parler, un appendice. Or, quel appendice peut être attaché à une statue de la *Vaillance Impériale*, si ce n'est une offrande militaire? La question ainsi posée appelle d'elle-même sa réponse. En effet, si l'on remarque que le *Taureau* figurait comme emblème distinctif sur le bouclier de certaines légions, on devine aisément qu'une figurine de bronze de cet animal symbolisait expressivement l'offrande votive d'un de ces corps militaires adressée à la fois à son chef et à une divinité guerrière.

1. De Witte, *Rech. sur les emp.*, pl. I, n. 4, et pl. VII, n. 110. - Cohen, *Monn. imp.*, t. VI, 1886, p. 30, n. 438, et p. 46, n. 289, fac-similés. Les effigies vues de face ou de trois-quarts sont rares sur les monnaies antérieures au Bas-Empire; on ne trouve à citer que le denier d'Auguste, celui de Maxence, les aurei de Tétricus, des Licinius, de Maxence, de Constantin I, un médaillon de Commode.

2. Frœhner, *Collection Julien Gréau; bronzes antiques*, Paris, 1885; in-4°, p. 239, n. 1124. Cf. le catalogue-livret de vente des 2-10 juin 1885, in-8°, p. 79, n. 1124.

3. A. de Longpérier, *Notice des bronzes antiques du Musée du Louvre*, n. 106.

4. Grivaud de la Vincelle, *Rec. de monum. antiq.*, t. II, p. 165, pl. XVII, f. 6, et pl. XVIII, f. 2.

Les légions qui ont eu le Taureau pour emblème étaient¹ la *V Macedonica* cantonnée en Dacie, la *VII Claudia* en Mésie, la *III Italica* en Rétie, la *X Gemina* en Pannonie Supérieure, la *X Fretensis* en Judée avec un détachement en Grande-Bretagne au temps de Victorin, et la *VIII Augusta* en Germanie Supérieure; c'est du moins ce que nous apprenons par les noms de ces légions inscrits autour de l'image d'un taureau sur des monnaies de Gallien et de Victorin² et aussi par l'umbo d'un bouclier de bronze trouvé en Grande-Bretagne; on voit sur ce dernier l'image de Mars casqué et celle d'un taureau avec l'inscription³ :

LEG VIII AVG

Q IVL MAGNI IVNI DVBITATI

c'est-à-dire (bouclier) de Junius Dubitatus, soldat de la légion VIII Augusta, centurie de Julius Magnus.

Il ne pouvait y avoir aucune confusion entre les légions qui portaient le même emblème, car elles appartenaient à des armées différentes. Parmi celles que je viens de citer, mon choix se fixe nécessairement sur la *VIII Augusta*, cantonnée à Argentoratum (Strasbourg) et Moguntiacum (Mayence), en Germanie Supérieure, depuis le principat de Vespasien jusqu'à la fin de l'Empire.

Il me reste à expliquer l'ornementation connue du casque. Diodore de Sicile, parlant du costume et de l'armement des Gaulois⁴, dit : « Leurs casques de bronze sont garnis de grandes saillies et donnent à ceux qui les portent un aspect fantastique; à quelques-uns de ces casques sont fixées des cornes, et à d'autres des figures en relief d'oiseaux ou de quadrupèdes. Ils ont des trompettes barbares d'une construction particulière, qui rendent un son rauque approprié au tumulte guerrier. » Ce passage est confirmé d'une manière remarquable par les monuments numismatiques et statuaires; toutes les fois que les Romains ont représenté un trophée d'armes gauloises, ils l'ont caractérisé en le surmontant d'un casque à cornes, et en y disposant des carnyx en sautoir; c'est ce que l'on constate sur les bas-reliefs des arcs d'Orange et de Saint-Remy⁵, ainsi que sur quelques deniers de Jules César⁶. Les cornes constituent donc l'attribut typique du casque national des Gaulois; il est vrai que d'autres exemples se rencontrent ailleurs, mais je n'ai pas à m'en occuper ici; je les indiquerai plus loin. Si cette coiffure est donnée à Postume, c'est évidemment par une ingénieuse allusion à la création de l'empire gaulois dont il fut le fondateur dans des circonstances que je crois utile de rappeler.

1. Ch. Robert, *Les légions du Rhin*, 1867, in-4°, p. 16 et 44.

2. Cohen, *Monn. imp.*, t. V, 1885, p. 390-392; t. VI, 1886, p. 95.

3. *Corp. insc. latin.*, t. VII, n. 495.

4. Diocl. Sicul., V., 30 : κράνη δὲ γαλκὰ περιπέθενται, μεγάλας ἔξοχάς ἐξ αὐτῶν ἔχοντα καὶ παμμεγέθη φαντασίαν ἐπιφέροντα τοῖς χρωμένοις. Τοῖς μὲν γὰρ πρόσκειται σφύρη

κέραια, τοῖς δὲ ὀρνέων ἢ τετραπόδων ζώων ἐκτετυπωμένα.

5. Aug. Caristie, *Monuments antiques à Orange*, in-fol., 1856, pl. xx, f. 6. Il en existe des moulages au Musée de Saint-Germain (S. Reinach, *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, 1886, p. 22-23).

6. Cohen, *Monn. de la Rép.*, pl. xx, nos 14-16; le même, *Monn. imp.*, t. I, 1880, p. 40, 41; Babelon, *Descr des monn. de la Rép.*, t. II, p. 44.

Trebellius Pollion¹ nous a conservé le texte d'un rescrit adressé par Valérien aux Gaulois; cet important document fait parfaitement comprendre l'origine de la grande fortune militaire qui échet à Postume : « *Transrhenani limitis ducem et Galliae praesidem Postumum fecimus, virum dignissimum severitate Galliarum, praesente quo, non miles in castris, non jura in foro, non in tribunalibus lites, non in curia dignitas pereat; qui unicuique proprium et suum servet, virum quem ego pro ceteris stupeo, et qui locum principis mereatur jure.* » Par là il faut entendre que Postume était non seulement investi du commandement en chef des armées du Rhin, mais en outre institué, aux lieu et place de l'empereur lui-même (*locum principis*), gouverneur-général des trois grandes provinces de Gaule commandées chacune par un légat impérial prétorien, l'Aquitaine, la Lyonnaise et la Belgique avec ses lisières, les deux Germanies, commandées par des légats impériaux consulaires. La Narbonnaise, province sénatoriale gouvernée par un proconsul prétorien, restait nécessairement en dehors de ses attributions. Ces pouvoirs extraordinaires n'ont pu être confiés à Postume que sous la pression d'événements très graves; pour trouver des précédents à cette situation exceptionnelle, il faut remonter jusqu'aux premières années de l'empire, quand Agrippa, Drusus, Tibère, Germanicus, furent tour-à-tour investis du proconsulat des Gaules², pour assurer la pacification du pays. On peut croire que ce fut à l'occasion de son départ pour la guerre contre les Perses que Valérien se dessaisit en faveur de Postume non seulement des pleins pouvoirs proconsulaires, mais aussi du titre même de proconsul en Gaule, qui, normalement, appartenait à l'empereur seul.

Mais, en l'an 258, il arriva que les cités gauloises, indisposées contre Gallien, l'indigne fils de Valérien, voulurent témoigner à Postume leur reconnaissance pour les immenses services qu'il leur avait rendus en les délivrant des hordes germaniques et franques qui avaient étendu leurs ravages jusqu'en Espagne³, et, d'accord avec les légions, elles le saluèrent empereur : « *Quum Galli vehementissime odissent Gallienum... eum (i. e. Postumum) qui commissum regebat imperium imperatorem salutarunt... Ab omni exercitu et ab omnibus Gallis, Postumus gratanter acceptus talem se praebeuit per annos septem, ut Gallias instauraverit*⁴. »

C'est apparemment à ce moment que Postume fit frapper les monnaies sur lesquelles il se donne le titre de RESTITVTOR GALLIARVM, qui rappelle, mais avec une nuance significative, la légende des monnaies d'Hadrien, RESTITVTOR GALLIAE. Des bornes milliaires au nom de Postume, trouvées à Heath Cock⁵, à Quintanilla et à Cordoue⁶, prouvent que la Bretagne et l'Espagne furent entraînées par l'exemple de la

1. Treb. Poll., *Trig. tyr.*, II (*Postum.*).

2. Dion Cassius (LVI, 25) le dit formellement en ce qui concerne Germanicus : Γερμανικός ἀρχὴ πάντων ἄρχων. Tacite (A. I, 14) : *Germanico Caesari proconsulare imperium petiit.*

3. Aur. Vict., *De Caesar.* XXXIII.

4. Treb. Poll., *Trig. tyr.*, II (*Postum.*).

5. *Corp. insc. lat.*, t. VII, n. 1161.

6. *Corp. ins. lat.*, t. II, nos 1949, 1943.



Heliog Dujardin

Imp. Eudes

STATUETTE DE BRONZE

AU MUSÉE DE S^TGERMAIN

Gaule. L'empire gaulois apparaît déjà comme l'aube d'un empire d'Occident, peut-être même d'un empire plus vaste, à en juger par les légendes d'autres monnaies de Postume, RESTITVTOR ORBIS, et ROMAE AETERNAE.

Sans pousser cette digression plus loin qu'il n'est nécessaire, je fais remarquer que les auteurs anciens et quelques documents anonymes, tels que la Table dite de Peutinger¹, se contentent du simple pluriel *Galliae* dans les cas où le style officiel des monnaies et des inscriptions emploie les expressions plus précises TRES GALLIAE², TRES PROVINCIAE ou TRES PROVINCIAE GALLIAE³, pour signifier les provinces gauloises proprement dites, l'Aquitaine, la Belgique et la Lyonnaise répondant à l'ancienne Celtique. La division tripartite de la Gaule telle que César l'avait trouvée, en conformité de certaines affinités ethniques, fut respectée, au moins dans ses grandes lignes, pendant les trois premiers siècles; c'est un point sur lequel j'insiste, car, si la nationalité gauloise est incontestablement symbolisée dans son ensemble par le casque à cornes, j'ajoute que par le nombre ternaire de ces cornes elle l'est jusque dans sa division tripartite. C'est donc, si l'on me passe l'expression, le casque des Trois-Gaules qui coiffe Postume; nul autre que lui n'y a droit si ce n'est peut-être Victorin ou Tétricus, les continuateurs de son œuvre, lesquels se sont également attribué le titre de RESTITVTOR GALLIARVM sur leurs monnaies.

Et maintenant, faut-il voir dans ce casque cornu une simple conception artistique, ou devons-nous croire que Postume ait jamais en réalité porté une pareille coiffure? Je n'ose trancher la question, mais, *a priori*, je ne repousserais pas la deuxième alternative; car on comprend très bien que, dans telle ou telle circonstance donnée et pour complaire aux Gaulois qui l'avaient élu à l'empire, il ait voulu se montrer à eux casqué conformément à leur antique usage national. La conjecture devient même fort probable si l'on considère que, dans le cortège triomphal d'Aurélien, Tétricus figura vêtu d'un manteau écarlate, d'une tunique jaune et de braies gauloises, *braccis gallicis ornatus*⁴; ce détail prouve qu'il portait habituellement le costume gaulois. Pourquoi Postume n'aurait-il pas, à l'occasion, porté l'armure gauloise?

La figurine de Bayonne, abstraction faite de quelques détails qui lui appartiennent en propre, ne constitue pas un spécimen unique du type de la Vaillance Impériale pouvant être rapporté à Postume.

J'ai déjà parlé d'une autre figurine conservée au Musée du Louvre, salle des bronzes, n° 166; c'est un Mars dans une attitude identique, les pieds nus, portant également des cnémides et une cuirasse à gorgonium. La *crista* du casque se dresse entre deux ailettes faisant saillie de chaque côté; j'y reconnais les *μεγάλας ἐξοχάς* dont parle Diodore dans la description des casques gaulois.

1. Voir aux mots, *Lugduno caput Galiarum*.

2. Denier de Galba, montrant trois bustes de femme à droite que Cohen (*Monn. imp.*, t. I, 1880, p. 339) prenait pour l'Aquitaine, la Narbonnaise et la Lyonnaise, en substi-

tuant fautivement la Narbonnaise à la Belgique.

3. Bernard, *Le temple d'Auguste et la nationalité gauloise*, passim.

4. Vopisc., *Aurel.*, 34.

Au Cabinet des Médailles et Antiques, je note une figurine de Mars découverte aux environs de Grenoble et portant le n° 313 dans la collection Oppermann; même attitude, mêmes cnémides, même cuirasse à gorgonium, même *crista* formée d'une double rangée de plumes.

Des spécimens similaires se trouvent très probablement dans d'autres collections. Les trois que je viens de rassembler suffisent pour la démonstration de ma thèse; elles me paraissent être de simples variantes d'un seul et même prototype, ou, en d'autres termes, des réductions en petit de quelqu'une des statues de Postume qui ont certainement été élevées en grand nombre à cet empereur dans les cités des Gaules et des Germanies.

Nous avons cherché à expliquer la signification des cornes sur le casque de la figurine de Bayonne par la prédilection des Gaulois pour ce genre d'ornementation, prédilection plus marquée et plus générale parmi eux que chez d'autres peuples de l'antiquité. Le sujet ne serait cependant pas suffisamment traité si nous ne rassemblions pas les exemples que nous avons rencontrés ailleurs qu'en Gaule au cours de nos recherches.

Au dire d'Hérodote, les Chalybes, peuplade d'Asie-Mineure enrôlée dans l'armée de Xerxès, étaient coiffés de casques d'airain sur le devant desquels se dressaient des cornes de bœuf en airain ¹.

Plutarque rapporte que Pyrrhus, roi d'Épire (ans 296-272 av. J.-C.) avait adopté un casque à cornes de bouc ², et Tite-Live ³ fournit un renseignement analogue sur Philippe V de Macédoine (ans 221-179 av. J.-C.).

Les monnaies grecques de ces princes n'en offrent aucun indice, mais la numismatique romaine confirme pleinement le récit de Tite-Live; voir le portrait de Philippe V coiffé du casque royal macédonien à cornes de bouc sur les deniers de Q. Marcius Philippus et de L. Marcius Philippus ⁴.

La tradition du casque cornu comme symbole de la puissance royale avait semblablement cours en Syrie, mais au lieu de cornes de bouc ce sont des cornes de taureau qu'on voit sur les monnaies de Séleucus I Nicator (ans 312-281) et d'Antiochus VI Epiphanes Dionysus (ans 145-143); celles de Séleucus sont, en plus, le signe commémoratif d'un exploit de ce prince dans sa lutte contre un taureau échappé. Quant à la corne unique, de longueur démesurée, sur le devant du casque de Tryphon (ans 142-138), elle se reconnaît pour celle d'un ibex ⁵.

1. Hérod., VII, 76 : πρὸς δὲ τοῖσι κράνεσι ὠτά τε καὶ κέρα προσην βούς γάλκια, ἐπίσαν δὲ καὶ λόφοι.

2. Plut. *Pyrrh.*, XI : ἐταγε γὰρ ἀπηρεχόμενος τὸ κράνος ἄγριου πάλιν συμφρονήσας καὶ περιθέμενος ἐγνώσθη τῶν τε λόφων διαπρέποντι καὶ τοῖς τραγικοῖς κέρασιν.

3. T.-Liv., XXVII, 33 : *janamque inter Barbaros celebrem esse, Philippum occisum. Expeditione ea, qua cum populatoribus agrī ad Sicyonem pugnavit, in arborem illatus impetu equi, ad eminentem ramum cornu alterum galeae praefregit. Id inventum ab Aetolo quodam, perlatumque in Aetoliam ad Scerdilaedum, cui notum erat insigne galeae,*

fanam interfecti regis vulgavit.

4. Babelon, *Descr. des monn. de la Rép.*, II, p. 186, 187. Cf. Cohen, pl. xxvi, *Marcia*, f. 4, 5.

5. *Catalogue of greek coins in the British Museum; Seleucid Kings of Syria*, 1878, p. 4, 65, 68, fac-similés. Cf. Mionnet, *Desc. des méd. ant.*, t. V, p. 69, nos 595, 597, et p. 72, nos 623, 630; Visconti, *Iconog. gr.*, pl. 47, f. 13. Appien, *De reb. syr.* 57 : ταῦρον ἄγριον ἐν Ἀλεξάνδρου θυσία ποτὲ ἐκθορόντα τῶν δεσμῶν ὑποστάντι μόνῳ καὶ ταις χερσὶ μόναις κατεργασμένῳ προστιθέασιν ἐς τοὺς ἀνδρείαντας ἐπὶ τῷδε κέρατα.

Enfin, Silius Italicus attribue un casque cornu à des guerriers africains.

*Tu quoque fatidicis Garamanticus accola lucis
Insignis flexo galeam per tempora cornu*

(*Punic.*, I, 14.)

Casside corniger dependes infula.

(*Ibid.*, XV, 682.)

Au Musée du Louvre, salle des bijoux, on voit un très beau casque étrusque de bronze provenant de la collection Campana; il est entouré d'une couronne de feuillage en or; latéralement se dressent deux grands simulacres de cornes découpées dans une feuille mince de bronze.

Je signale aussi, sous le n° 131 de la collection Oppermann au Cabinet des Antiques, une figurine de pygmée grotesque coiffé d'un casque que surmontent deux cornes naissantes; au Musée Kircher, à Rome, une figurine de guerrier sarde à casque cornu, portant son bagage de campagne au moyen d'un curieux système d'attache sur la tête et sur les épaules¹.

N'oublions pas non plus le casque à cornes gravé dans le *Dictionnaire d'antiquités* d'Anthony Rich (v° *corniculum*), d'après une peinture de Pompéi.

Je viens de passer en revue quelques-uns des exemples les plus intéressants de cornes employées comme ornement de casque; reprenons ce sujet au point de vue du nombre ternaire qui donne à la figurine de Bayonne une physionomie toute particulière.

Pline l'Ancien² paraît ajouter foi à l'existence de bœufs à une corne (peut-être des rhinocéros) et à trois cornes dans l'Inde et en Éthiopie : *Aethiopia general... Indicos boves unicornes tricornesque*.

On a trouvé, principalement en Bourgogne et en Franche-Comté (Autun, Château-Renaud, Aurigny, Saulieu)³, des figurines en bronze de taureaux *tricornes*, et, ce qui paraît plus inexplicable encore, une figurine de sanglier dont le front est garni de cette triple armure; ce dernier est au Cabinet des Antiques⁴, les autres au Musée de Saint-Germain.

Pensant que le casque à trois cornes et le petit taureau qui particularisent la figurine de Bayonne pouvaient avoir quelque rapport avec ces animaux fabuleux qui symbolisent peut-être quelque mythe gaulois inconnu, j'ai examiné attentivement l'image du petit

1. Gravure dans *Mém. de l'Acad. des Insc. et B.-L.*, 1^{re} sér., t. XXVIII, 1761, pl. 1, vis-à-vis la page 579. Cette figure est reproduite en vignette dans *Corp. inser. semitic.*, t. 1, fasc. IV, 1887, p. 397.

2. Pline, *Hist. Nat.*, VIII, 24 (30).

3. Caylus, *Rec. d'antiq.*, t. V, p. 306, pl. cviii.

Société Eduenne, *Autun archeologique*, p. 269, fac-similé. On en voit quatre spécimens au Musée de Saint-Germain, salle XV, vitrine 44 (S. Reinach, *Catologue du Musée de Saint-Germain*, p. 122).

4. Caylus, *loc. cit.* (Cf. Chabouillet, *Catologue général et raisonné des camées*, etc., 1858, p. 525, n. 3408.

taureau en question ; avec la meilleure volonté du monde, je n'ai pu y reconnaître la moindre trace d'une troisième corne médiane : par l'aspect du métal, je ne saurais même admettre l'hypothèse, d'ailleurs fort gratuite, de sa disparition par cassure.

Pour dernière remarque, je ne vois pas non plus comment le taureau suspendu à l'abdomen du petit Mars de Bayonne pourrait être mis en rapport avec la légende du taureau qui fut immolé à Mars après avoir servi de guide à l'essaim des jeunes Sabins formant le *ver sacrum* dont parle Strabon (V, 12).

ROBERT MOWAT.

